

MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac

17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Département de la Charente
Maritime

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 07 aout 2023 – 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le sept aout à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 31 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louisette ROLLAND Maire,

Etaient présents : Mme Louisette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Cindy MARTIN, M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET, M. Bruno BETELAUD, M. Jean-Luc RENOUE, M. Christophe TETARD, M. Alain GOURBIL

Excusé(e-s) sans pouvoir : Mme Isabelle GELISSE ; M. Marc BIESSE

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absent(e-s) :

Secrétaire de séance : M. Alain GOURBIL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Alain GOURBIL est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 3 juillet 2023.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 3 juillet 2023 n'ont pas pris part au vote.

Ordre du jour :

- Devis peintres
- Devis désherbeur thermique
- Contrat de proximité
- Voirie accidentogène
- Location MAM
- ~~Virement de crédit~~ (annulé)
- Devis panneaux DECI
- Questions diverses

DEVIS DESHERBEUR THERMIQUE

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la démonstration d'un appareil de désherbage thermique et du devis reçu pour cet appareil.

ESPACE TARDY :

Ripeasyplus – Air green pack S4 Easy plus : 2 850.00€ HT – 3 420.00€ TTC

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

Refuse la proposition d'utilisation et le devis reçu pour l'achat d'un désherbeur thermique

Dit qu'un engazonnement des allées sera fait à l'automne.

DEVIS PEINTRES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de repeindre les volets et les portes du presbytère.

Elle présente au conseil les différents devis reçus pour ces travaux :

Entreprise ROUIL : 5 084.58 € HT – **6 101.50 € TTC**

Entreprise BUREAU Kevin : **6 740.00 € TTC** (*TVA non applicable*)

Entreprise O.T.B. VIAUD : 10 612.00 € HT – **12 734.40 € TTC**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

ACCEPTTE le devis de l'entreprise ROUIL pour 5 084.58 € HT – **6 101.50 € TTC**

AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

CONTRAT DE PROXIMITÉ

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux

différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Après avis des commissions compétentes,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le contrat de proximité du territoire de la Communauté de commune de Gémozac et de la Saintonge Viticole joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

PREND ACTE de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

VOIRIE ACCIDENTOGÈNE

Sollicitation Aide Départementale

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie accidentogène pour les devis acceptés en conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2023 à savoir :

- **VC 2 - Route de Fontrouil**

Réparation de la rive au PATA côté Thézac sur 290 m : 311.50 € HT - **373.80 € TTC**

- **VC 7 – Rue de la Font**

120 x 4 bicouche : 1 024.80 € HT – **1 229.76 TTC**

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie accidentogène

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce sujet

LOCATION M.A.M. - (Maison d'Assistantes Maternelles)

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par la Maison d'Assistantes Maternelles « O mille et une étoiles » pour la modification de son nom ainsi que celui de ses représentants.

Le conseil municipal est également informé qu'aucun loyer n'a été réglé depuis janvier 2023 ;

Qu'une réouverture est programmée dans le courant du mois de septembre 2023 ;

Que cette réouverture est conditionnée par le remboursement intégral des impayés contractés par « O mille et une étoiles » ;

Qu'une nouvelle convention de location devra être conclue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité, le Conseil municipal

AUTORISE la réouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles sous le nom « La petite Jungle ».

ACCEPTE la conclusion d'une nouvelle convention.

DIT que le loyer mensuel hors charges est fixé à 520.00€

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce sujet

DEVIS Panneaux DECI

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de commander des panneaux de signalisation pour les points de défense incendie de la commune et donne lecture du devis reçu.

Devis n° D2308-3094 - **SDV 17** : 687.34€ HT – 824.81 € TTC

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité, le Conseil municipal

ACCEPTE le devis du SDV 17 pour un montant de 687.34€ HT – 824.81 € TTC

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce sujet

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir pour le lotissement des Versennes :
1 panneau sens obligatoire
1 panneau sens interdit
1 panneau « Lotissement des Versennes »
1 panneau « Impasse des Lauriers »
- Demander des devis pour l'implantation d'une haie autour du lotissement.
- Demander des devis pour les volets endommagés de la Mairie.
- Se renseigner pour l'arrachage et la replantation des arbres sur la place de l'église prévu en novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30

Le secrétaire de séance
M. Alain GOURBIL



Le Maire
Louisette ROLLAND



Liste des délibérations :

- 25_2023 Devis peintres
- 26_2023 Devis désherbeur thermique
- 27_2023 Contrat de proximité
- 28_2023 Voirie accidentogène
- 29_2023 Location MAM
- 30_2023 Devis panneaux DECI
- 31_2023 Questions diverses